

Edition 2024

Observatoire Social
des Transports



Tableau de bord normand

Septembre 2024



Edito

Le tableau de bord annuel de l'Observatoire Social des Transports de Normandie a pour objectif de mettre à disposition, pour le transport routier en Normandie, les chiffres clés, notamment en matière de trafic routier, d'accidentalité, d'emploi, de formation, de registre des transports, de contrôle (sur route et en entreprise) et d'engagements volontaires pour l'environnement.

Dans cette nouvelle édition, vous découvrirez que par rapport à l'édition 2023, 3 types de données ont été ajoutées : des données relatives aux immatriculations (parc de véhicules immatriculés et immatriculations neuves), une carte sur le trafic routier poids lourds sur le réseau national et les données relatives aux polluants atmosphériques pour le transport routier en Normandie.

Bonne lecture à toutes et tous !

Le directeur de la DREAL Normandie

Olivier MORZELLE

Sommaire

L'ensemble des données présentées dans ce tableau de bord concerne la région Normandie

Données générales	5
Population	5
Taux de chômage et demandeurs d'emploi.....	5
Immatriculations	6
Poids lourds en marchandises	6
Véhicules Utilitaires Légers.....	6
Véhicules de transports en commun	6
Trafic routier de marchandises	7
Trafic régional.....	7
Principales catégories de produits transportés en 2022.....	7
Flux de marchandises en provenance de la Normandie en 2022.....	8
Flux de marchandises à destination de la Normandie en 2022.....	9
Trafic poids lourds en Normandie sur le réseau national en 2022	10
Accidents du travail dans le transport routier	12
Indice de fréquence des accidents du travail en 2022.....	12
Evolution de 2018 à 2022 du nombre d'accidents du travail	12
Evolution de 2018 à 2022 de la durée moyenne d'un arrêt de travail.....	12
Accidents de la route	13
Accidentalité des poids lourds.....	13
Accidentalité des véhicules utilitaires.....	14
Accidentalité des transports en commun.....	15
Bilan national accidentalité en 2023	15
Emploi	16
Nombre d'établissements par code APE pour le secteur du transport routier en 2023.....	16
Evolution des effectifs salariés	16
Nombre de demandeurs d'emploi dans le transport et la logistique inscrits à Pôle emploi	18
Formation	19
Qualification initiale et formation continue de conducteur routier	19
Attestations de capacité professionnelle.....	20
Registres des transports	22
Nombre d'entreprises inscrites aux registres des transports en 2023.....	22
Evolution de 2019 à 2023 du nombre d'entreprises pour chaque registre.....	22
Evolution de 2019 à 2023 du nombre d'inscriptions et de radiations	23
En 2023, âge des entreprises inscrites aux registres	23
Nombre d'autorisations de transport détenues par les entreprises en 2023.....	24
Capacité financière des entreprises de transport.....	25
Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports terrestres	26
Contrôles sur route	26
Contrôles en entreprise.....	28
Engagements volontaires pour l'environnement : le dispositif Objectif CO₂	29
Charte CO ₂	30
Label CO ₂	30
Emissions de polluants pour l'ensemble du transport routier	31
Emissions de gaz à effet de serre (GES).....	31
Emissions d'oxydes d'azote NOx.....	31

Avertissement : dans les tableaux et graphiques, en raison des arrondis, certains totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Données générales

Population

Source : INSEE estimations de population au 1^{er} janvier 2024 publiées le 16/01/2024 (données provisoires arrêtées fin 2023)
France : France métropolitaine + DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion).

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime
Population	706 605	598 339	494 200	272 379	1 255 554
Part régionale	21,2 %	18,0%	14,9 %	8,2 %	37,8 %

	Population	Part des femmes (en %)	Part des hommes (en %)	Part des 0 à 19 ans (en %)	Part des 20 à 39 ans (en %)	Part des 40 à 59 ans (en %)	Part des 60 à 79 ans (en %)	Part des 80 ans et plus (en %)
Normandie	3 327 077	51,5	48,5	23	22,1	24,9	18,9	11,8
France	68 373 433	51,6	48,4	23,3	23,4	25,5	17,4	10,4

Au 1^{er} janvier 2024 selon les estimations de l'INSEE, la population normande :

- est de 3 327 077 habitants, ce qui représente 4,9 % de la population française ;
- a augmenté de 502 habitants par rapport à l'estimation effectuée au 1^{er} janvier 2023. Sur les 5 départements normands, 3 voient leurs populations très légèrement décroître (le plus impacté étant l'Orne avec - 1 287 habitants), un, l'Eure, a une population stable et quant au Calvados, il est le seul département normand à voir sa population croître (de 2 266 habitants),
- est composée de 51,6 % de femmes et de 48,4 % d'hommes, ce qui correspond quasiment à la moyenne nationale,
- est en moyenne plus âgée que la population française, avec 30,7 % d'habitants de plus de 60 ans contre 27,8 %.

Taux de chômage et demandeurs d'emploi

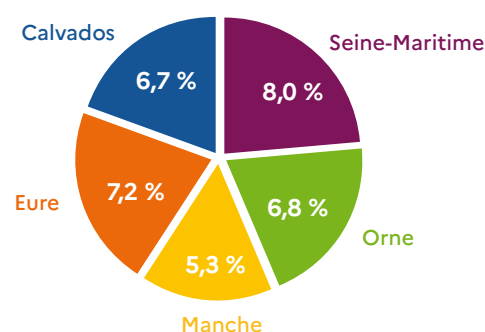
Taux de chômage : source « Chiffres clés » de l'INSEE parus le 20/03/2024 - données provisoires pour le 4^e trimestre 2023 et consolidées pour 2022.
Demandeurs d'emploi : source site internet « www.francetravail.org », données brutes au 29 avril 2024

Le taux de chômage normand, au 4^e trimestre 2023, s'élève à 7,1 % de la population active, un niveau inférieur à celui de la France métropolitaine (7,3 %) mais supérieur au niveau régional du 4^e trimestre 2022 (6,6 %). Le taux de chômage régional est en effet revenu exactement au même niveau qu'au 4^e trimestre 2021.

La Seine-Maritime est le département normand le plus touché par le chômage avec un taux de chômage de 8 % (soit 0,7 point de plus que la moyenne française pour la métropole).

A l'opposé, le département de la Manche, avec seulement 5,3 %, est le troisième département de France métropolitaine le moins touché par le chômage (après le Cantal et la Mayenne).

Taux de chômage selon le département au 4^e trimestre 2023



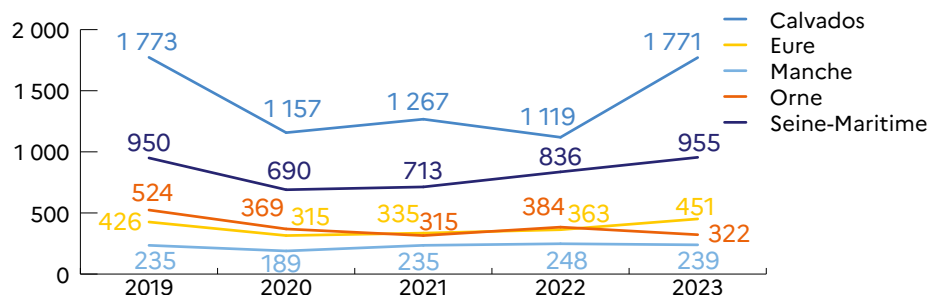
En mars 2024, en Normandie, 279 420 demandeurs d'emploi étaient inscrits à France Travail (soit 1 060 et 0,4 % de moins par rapport à mars 2023). Parmi les 243 500 demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B et C) : 127 880 (53 %) étaient sans emploi (catégorie A) et 115 620 (47 %) exerçaient une activité réduite (< ou égal à 78h pour la catégorie B et supérieure à 78 h pour la catégorie C).

Immatriculations

Source SDES pour le parc - SDES RSVERO pour les immatriculations neuves - Données nationales : France métropolitaine

Poids lourds en marchandises (Camions + tracteurs routiers)

Evolution des immatriculations neuves



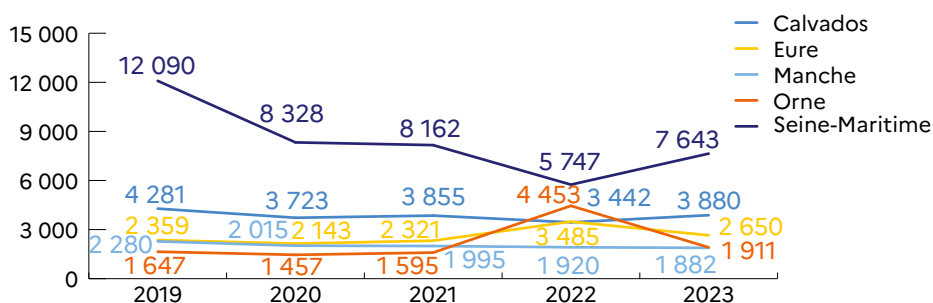
En 2023, on recense en Normandie 3 738 immatriculations neuves de poids lourds (soit 26,7% de plus qu'en 2022). Ces immatriculations atteignent 45 342 au niveau national.

Evolution du parc immatriculé

	Normandie	France
2019	30 509	519 533
2020	30 932	524 004
2021	30 521	520 845
2022	30 641	527 180
2023	Non disponible	Non disponible

Véhicules Utilitaires Légers (camionnettes de moins de 3,5 tonnes)

Evolution des immatriculations neuves



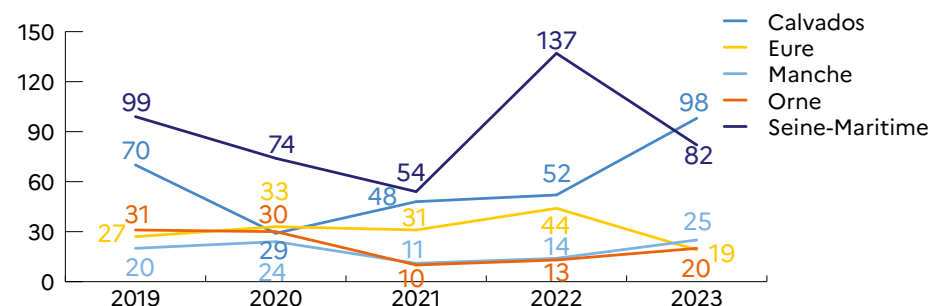
En 2023, on recense en Normandie 17 966 immatriculations neuves de VUL (soit 5,7 % de moins qu'en 2022). Ces immatriculations atteignent 292 377 au niveau national.

Evolution du parc immatriculé

	Normandie	France
2019	269 254	4 857 367
2020	268 004	4 823 739
2021	267 560	4 831 151
2022	269 680	4 868 001
2023	Non disponible	Non disponible

Véhicules de transports en commun (Autocars + autobus)

Evolution des immatriculations neuves



En 2023, on recense en Normandie 244 immatriculations neuves de véhicules de transport en commun (soit 6,2% de moins qu'en 2022). Ces immatriculations atteignent 6 365 au niveau national.

Evolution du parc immatriculé

	Normandie	France
2019	3 892	90 770
2020	3 805	92 297
2021	3 741	92 918
2022	3 732	94 523
2023	Non disponible	Non disponible

Trafic routier de marchandises

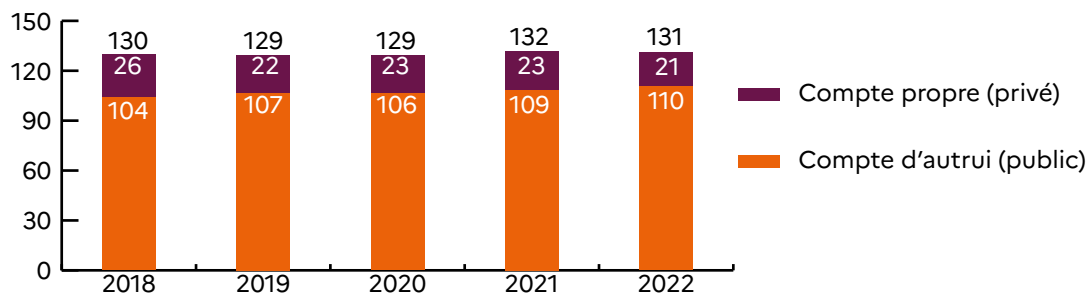
SDES, Enquête TRM. Transports intérieurs routiers de marchandises du pavillon français (véhicules de plus de 3,5 tonnes) ayant pour origine ou destination la région Normandie (hors transit régional)

Trafic régional

Le trafic régional comprend le trafic au sein de la Normandie et en provenance ou à destination de la Normandie (hors trafic international).

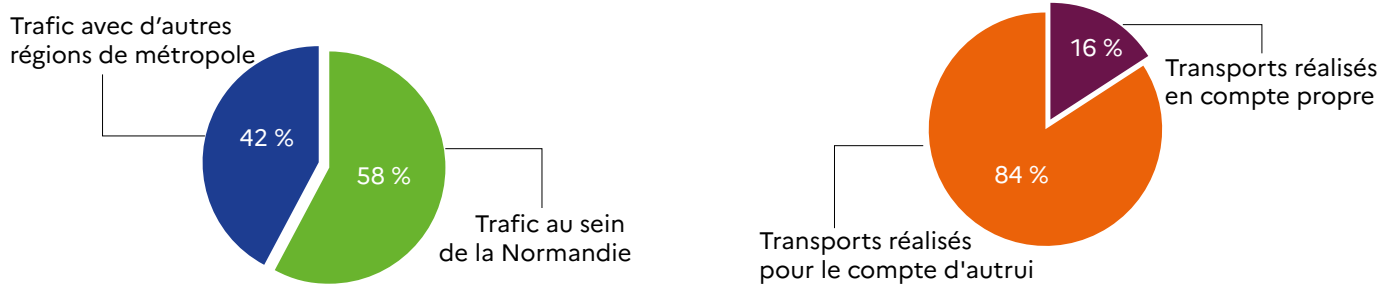
■ Evolution du trafic régional de 2018 à 2022

en millions de tonnes



■ Répartition du trafic régional en 2022

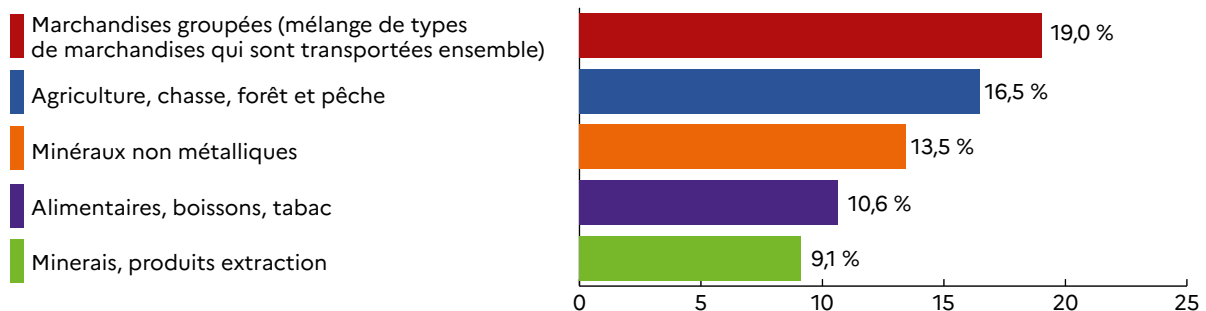
En 2022, les 131,47 millions de tonnes de marchandises transportées en Normandie se répartissent ainsi :



Parmi les 55,32 millions de tonnes de trafic interrégional, 51,5 % du trafic correspond à des exportations pour la région Normandie et 48,5 % à des importations.

Principales catégories de produits transportés en 2022

En 2022, les 5 principales catégories de produits transportés par la route en Normandie (en % de tonnages du trafic) sont dans l'ordre :



Flux de marchandises en provenance de la Normandie en 2022

Répartition des 28,48 millions de tonnes de marchandises exportées vers les autres régions de la France métropolitaine.



Sources :
Adminexpress
SDES - Enquête TRM 2022
DREAL - Normandie
Production :
Le 26/08/2024 - DREAL-NORMANDIE

➔ Flux interrégionaux d'exportation de marchandises (million de tonnes)

Flux de marchandises à destination de la Normandie en 2022

Répartition des 26,83 millions de tonnes de marchandises importées des autres régions de la France métropolitaine.



Sources :
Adminexpress
SDES - Enquête TRM 2022
DREAL - Normandie
Production :
Le 26/08/2024 - DREAL-NORMANDIE

➔ Flux interrégionaux d'importation de marchandises (million de tonnes)



Réseau routier national concédé

- Autoroute
- Route nationale de type autoroutier
- Route nationale à chaussée séparée
- Autre route nationale

Réseau routier national non concédé

- Autoroute
- Route nationale de type autoroutier
- Route nationale à chaussée séparée
- Autre route nationale

Trafic poids lourds tous sens confondus

X XXX PL/j XX,X %	Nb de poids lourds par jour % de poids lourds
X XXX PL/j XX,X %	inférieur à 2 500 PL/j
X XXX PL/j XX,X %	de 2 500 à 5 000 PL/j
X XXX PL/j XX,X %	de 5 000 à 7 500 PL/j
X XXX PL/j XX,X %	supérieur à 7 500 PL/j

0 25 50 km

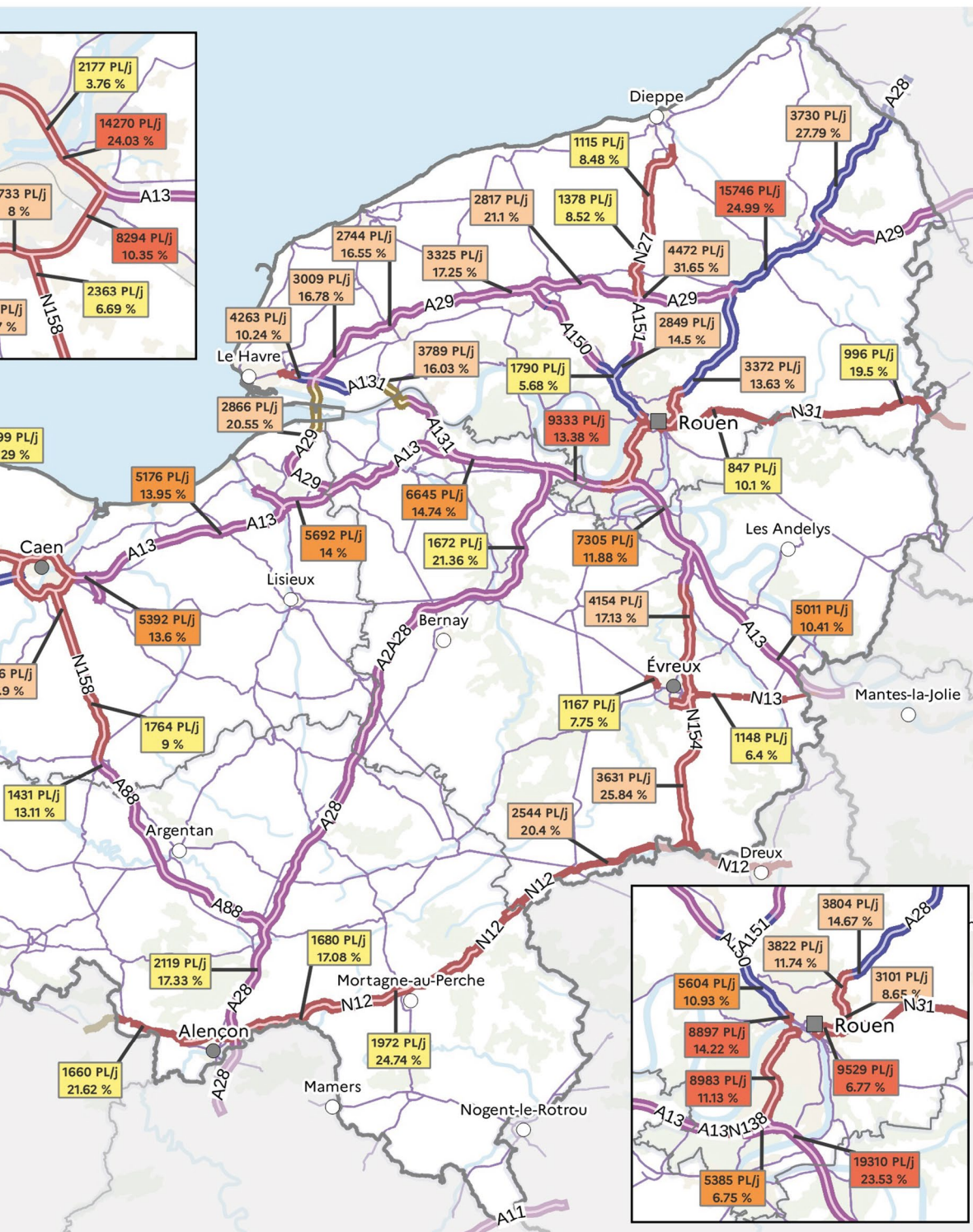
- Sources :**
- IGN - Plan
 - IGN - BD Topo
 - IGN - Admin Express
 - A88 Alicorne
 - ALiS A28
 - DirNO
 - SAPN/SANEF

Production :
DREAL Normandie
le 13/08/2024

Carte du trafic poids lourds e



Normandie sur le réseau national en 2022



Accidents du travail dans le transport routier

Source : CARSAT Normandie.

Les accidents du travail recensés ici, pour le transport routier, concernent les codes APE : 49.31 Z transports urbains et suburbains de voyageurs, 49.39 A : transports routiers réguliers de voyageurs, 49.39 B : autres transports routiers de voyageurs, 49.41 A : transports routiers de fret interurbains, 49.41 B : transports routiers de fret de proximité, 49.41 C : locations de camions avec chauffeur, 49.42 Z : services de déménagement, 52.29 A : messagerie, fret express, 52.29 B : affrètement et organisation des transports, 53.20 Z : autres activités de poste et de courrier et 86.90 A : ambulances.

Indice de fréquence des accidents du travail en 2022

Les accidents du travail recensés par la CARSAT sont ceux avec un jour d'arrêt minimum en plus du jour où est survenu l'accident.

La CARSAT ne souhaite pas communiquer sur les chiffres 2022 relatifs à l'indice de fréquence des accidents du travail en raison d'une baisse anormale de la sinistralité qui nécessite des investigations afin d'en comprendre les raisons (contexte lié au monde du travail ou /et aux outils de déclaration).

Evolution de 2018 à 2022 du nombre d'accidents du travail

En 2022, on a recensé dans le transport routier :

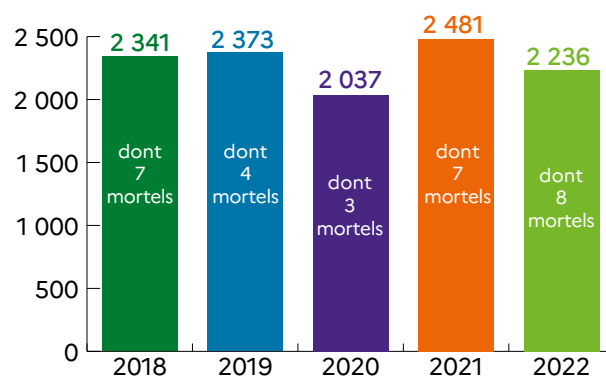
- en Normandie : 2 236 accidents du travail dont 8 mortels ;
- au niveau national, 44 693 accidents du travail dont 105 mortels.

En 2022 les principales causes des accidents du travail avec plus de 4 jours d'arrêt* (soit environ 90 % des accidents) dans le transport routier sont :

- les « Blessures en portant, soulevant, se levant, déposant, se baissant » : 16 % ;
- les « Blessures en torsion, en rotation, ou en se tournant » : 15 % ;
- les « Glissades, trébuchements, chutes de personne de plain-pied » : 9 % ;
- les « Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs ou inopportuns » : 7 %.

*A noter :

- les « accidents de la circulation » ne font pas partie de la nouvelle codification pour les causes des accidents du travail ;
- en 2022, 22 % des accidents du travail n'ont pas de cause identifiée.



Evolution de 2018 à 2022 de la durée moyenne d'un arrêt de travail

Pour 2022, la durée moyenne d'un arrêt de travail consécutif à un accident du travail en Normandie est de 118 jours dans le transport routier et de 102 jours toutes activités (contre 120 pour le transport routier et 96 jours toutes activités, au niveau national).

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre moyen de jours d'arrêt de travail	87	90	111	103	118

Accidents de la route

Source : données officielles des accidents de la route issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière de la région Normandie.

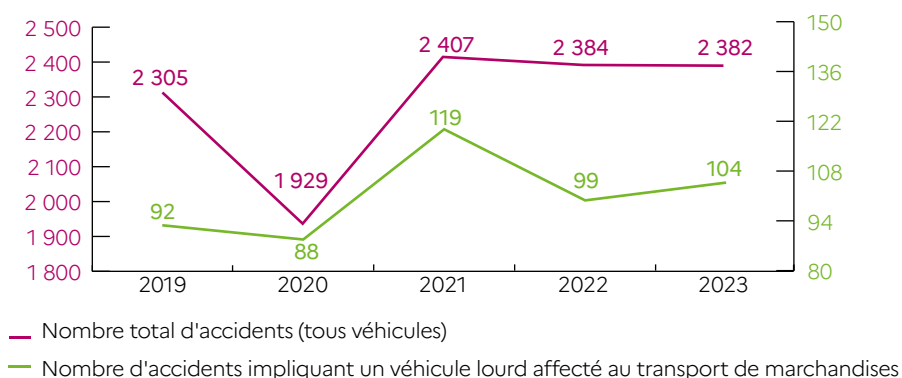
Accidentalité des poids lourds

Poids lourd : véhicule automobile de PTAC supérieur à 3,5 tonnes destiné au transport de marchandises

■ Evolution de 2019 à 2023 du nombre d'accidents corporels

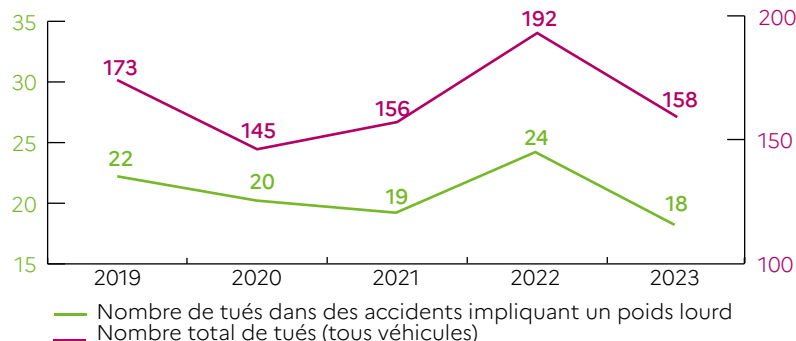
Attention : « véhicule lourd impliqué » ne veut pas dire « véhicule lourd responsable » !

En 2023 par rapport à 2022, on constate une augmentation de 5 % du nombre d'accidents corporels impliquant au moins un poids lourd et une stabilité pour le nombre d'accidents, tous véhicules confondus.



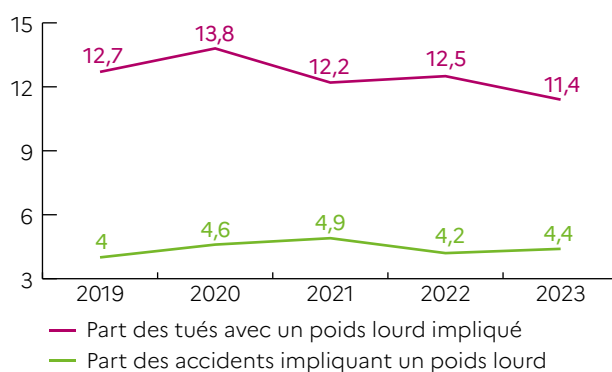
■ Evolution de 2019 à 2023 du nombre de tués à 30 jours

En 2023, les 104 accidents impliquant un poids lourd ont été à l'origine de 18 tués, dont 1 conducteur de poids lourd.



■ Evolution de 2019 à 2023 de l'accidentalité

En 2023, les poids lourds ont été impliqués dans 4,4 % des accidents corporels mais ces accidents ont été à l'origine de 11,4 % des tués. En 2023 l'indice de gravité des accidents impliquant un poids lourd (nombre de tués/nombre d'accidents x 100) est égal à 17,3 % (contre 6,6 % pour « tous véhicules »).

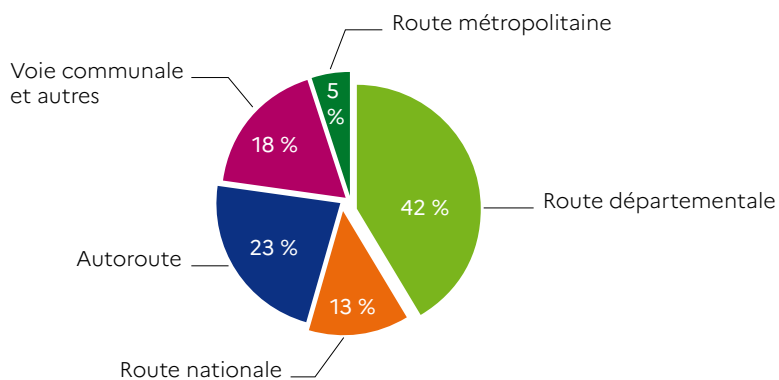


■ Répartition des accidents impliquant un poids lourd selon la catégorie de routes en 2023

Un accident peut concerner plusieurs types de routes.

En 2023, les accidents impliquant un poids lourd ont eu lieu essentiellement :

- sur des routes départementales : 42 %,
- de jour : 70 % (21 % de nuit et 9 % à l'aube ou au crépuscule),
- dans des conditions atmosphériques normales : 73 %,
- sur une surface normale (c'est à dire non mouillée, non verglacée, non enneigée) : 69 %.



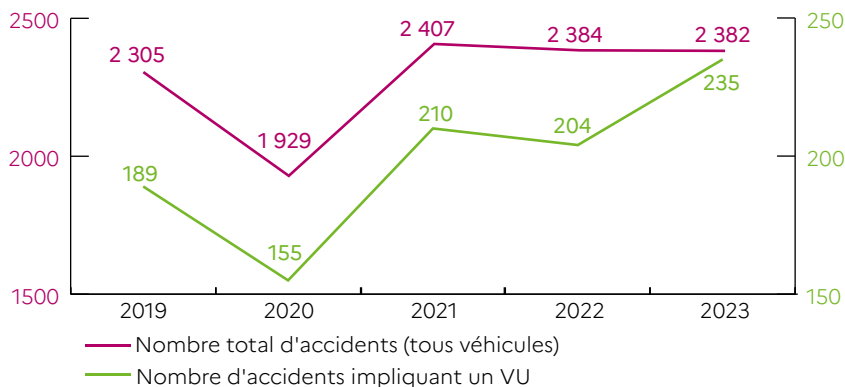
A noter : aucun accident n'a été recensé, en 2021, sur les routes métropolitaines.

Accidentalité des véhicules utilitaires (VU)*

*Les véhicules utilitaires sont des véhicules destinés au transport de marchandises au PTAC inférieur à 3,5 tonnes (camionnettes ou petits camions)

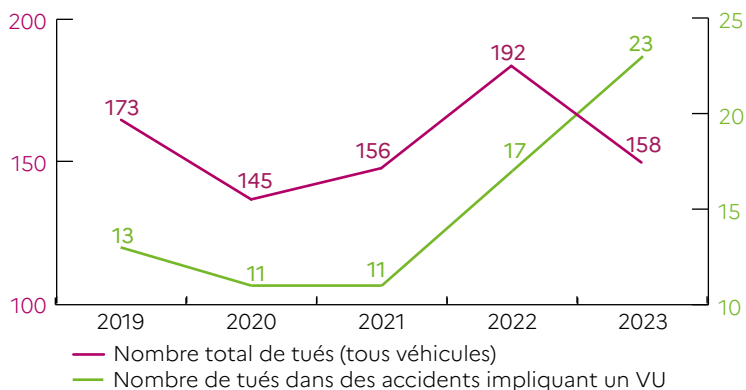
■ Evolution de 2019 à 2023 du nombre d'accidents corporels

En 2023, par rapport à 2022, on enregistre une augmentation de 15 % des accidents impliquant un véhicule utilitaire et une stabilité du nombre d'accidents tous types de véhicules confondus.



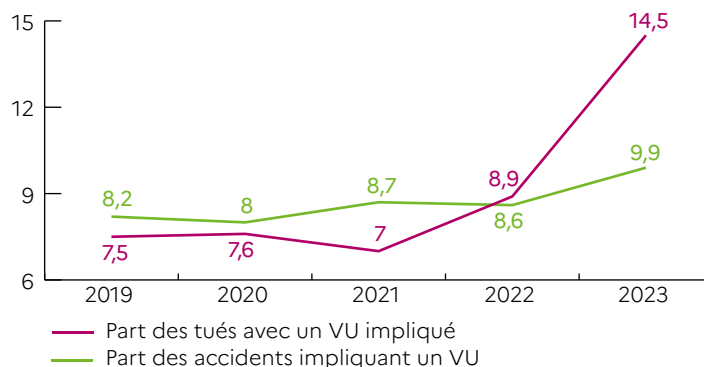
■ Evolution de 2019 à 2023 du nombre de tués à 30 jours

En 2023, les 235 accidents impliquant un véhicule utilitaire ont été à l'origine de 23 tués, dont 7 conducteurs de VU, 4 passagers de VU et 3 piétons.



■ Evolution de 2019 à 2023 de l'accidentalité

En 2023, les véhicules utilitaires ont été impliqués dans 9,9 % des accidents corporels et ces accidents ont été à l'origine de 14,5 % des tués.



Accidentalité des transports en commun*

* Transport en commun : autocars + autobus.

De 2019 à 2023, on comptabilise 120 accidents ayant impliqué un transport en commun (dont 30 pour les autocars et 90 pour les autobus), ces accidents ayant été à l'origine de 183 blessés et de 10 tués. Ceci correspond sur 5 ans à une moyenne annuelle de :

- 24 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun,
- 37 blessés et 2 tués dans des accidents ayant impliqué un transport en commun.

Pour 2023, les 28 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun (3 avec un autocar et 25 avec un autobus) ont provoqué 1 mort et 36 blessés.

Bilan national accidentalité en 2023

Données pour la France métropolitaine issues le 31 mai 2024 du bilan national 2023 de la sécurité routière établi par l'ONISR.

■ Poids lourds

- Les 2 424 accidents corporels ayant impliqué un poids lourd ont été à l'origine de 387 tués, soit 12,2 % de la mortalité routière globale. Parmi les 387 tués, 45 sont des usagers de poids lourd (40 conducteurs et 5 passagers). Sur les 45 occupants de poids lourd tués en 2023, 30 l'ont été dans des accidents sans tiers, 17 sur autoroute, 22 hors agglomération et 6 en agglomération.
- Dans les accidents mortels les impliquant, le conducteur du poids lourd n'est présumé responsable que dans 38 % des cas (contre 73 % pour les automobilistes).
- Les poids lourds représentent 3 % des véhicules impliqués dans les accidents corporels.
- Plus d'un poids lourd étranger sur 2 (48 sur 74) impliqué dans un accident mortel, l'est sur autoroute.

■ Véhicules utilitaires

- Les 6 039 accidents corporels ayant impliqué un véhicule utilitaire ont été à l'origine de 359 tués, dont 35 % (125) sont des usagers de véhicule utilitaire (105 conducteurs et 20 passagers).
- 46 % des usagers de véhicule utilitaire décèdent dans un accident sans tiers. Dans les accidents mortels impliquant un véhicule utilitaire léger 67 % des conducteurs de véhicule utilitaire sont présumés responsables.

■ Transports en commun

- Les 150 accidents corporels ayant impliqué un autocar (soit 0,3 % des accidents corporels) ont été à l'origine de 23 tués, dont aucun occupant d'autocars.
- Les 630 accidents corporels ayant impliqué un autobus (soit 1,2 % des accidents corporels) ont été à l'origine de 34 tués, dont 5 usagers d'autobus.

Emploi

Source : URSSAF Normandie . Extraction des données le 11 juin 2024.

Nombre d'établissements par code APE pour le secteur du transport routier en 2023

En 2023, on comptabilisait 1 989 établissements avec au moins 1 salarié pour le secteur des transports routiers dont 1 239 établissements pour le transport de marchandises (-3 établissements par rapport à 2022), 340 pour l'organisation des transports (-5 par rapport à 2022), 257 pour le transport sanitaire (-3 par rapport à 2022) et 153 pour le transport de voyageurs (-6 par rapport à 2022).

49.41A Transports routiers de fret interurbains	578
49.41B Transports routiers de fret de proximité	513
49.41C Locations de camions avec chauffeur	35
49.42Z Services de déménagement	49
52.29A Messagerie, fret express	34
53.20Z Autres activités de poste et de courrier	30
52.29B Affrètement et organisation des transports	340
86.90A Ambulances	257
49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs	26
49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs	55
49.39B Autres transports routiers de voyageurs	72

Evolution des effectifs salariés

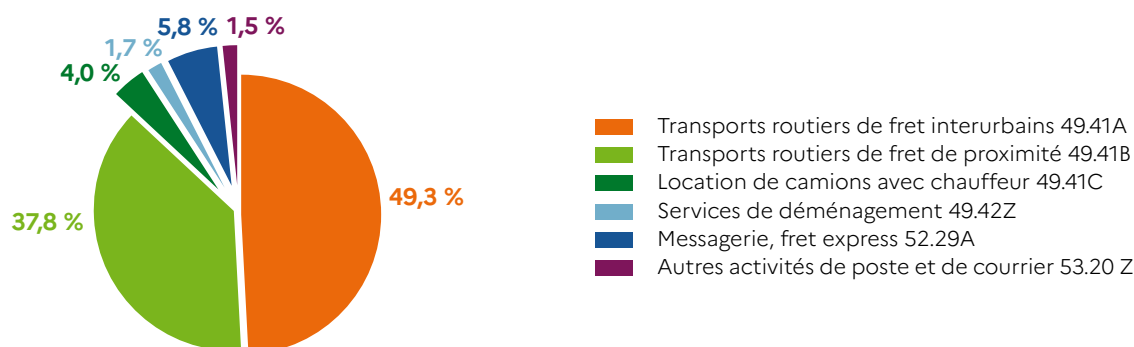
En 2023, les effectifs globaux dans les activités du transport routier étaient de **46 185 salariés**, ce qui correspond, à une hausse de 0,3 % par rapport à 2022 et de 11,6 % par rapport à 2019. Parmi ces salariés, 25 143 travaillent dans le transport routier de marchandises (soit 54,4 %), 8 173 dans l'organisation des transports (soit 17,7 %), 4 434 dans le transport sanitaire (soit 9,6 %) et 8 435 dans le transport routier de voyageurs (soit 18,3 %).

■ Pour le transport routier de marchandises

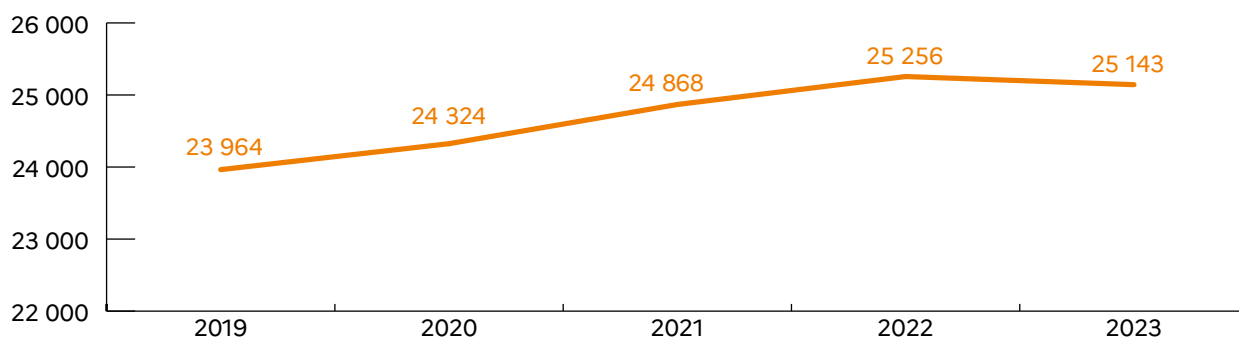
Evolution des effectifs du transport routier de marchandises par code APE

	2019	2020	2021	2022	2023
Transports routiers de fret interurbains 49.41A	11 986	11 930	12 276	12 468	12 387
Transports routiers de fret de proximité 49.41B	8 786	9 155	9 356	9 479	9 504
Location de camions avec chauffeur 49.41C	866	947	966	993	998
Services de déménagement 49.42Z	466	465	449	448	416
Messagerie, fret express 52.29A	1 440	1 422	1 420	1 480	1 450
Autres activités de poste et de courrier 53.20 Z	420	405	401	388	388

Répartition des effectifs du transport routier de marchandises par code APE en 2023



Evolution de l'effectif total dans le transport routier de marchandises



Entre 2019 et 2023, les effectifs dans le transport routier de marchandises ont globalement augmenté de 1 179 salariés (soit +4,9 %).

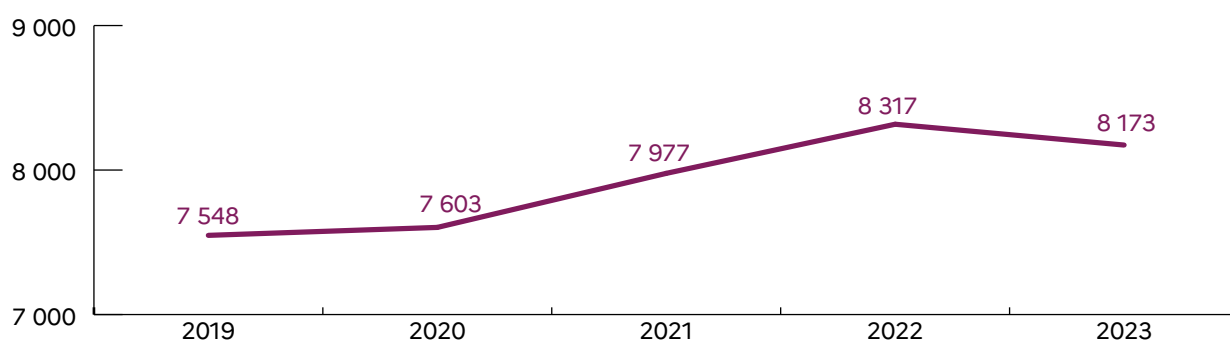
L'augmentation des effectifs sur cette période concerne 4 activités avec :

- + 3,4 % pour les transports routiers de fret interurbains,
- + 8,2 % pour les transports routiers de fret de proximité,
- + 15,2 % pour la location de camions avec chauffeur,
- + 0,7 % pour la messagerie, fret express,

et la diminution, 2 activités :

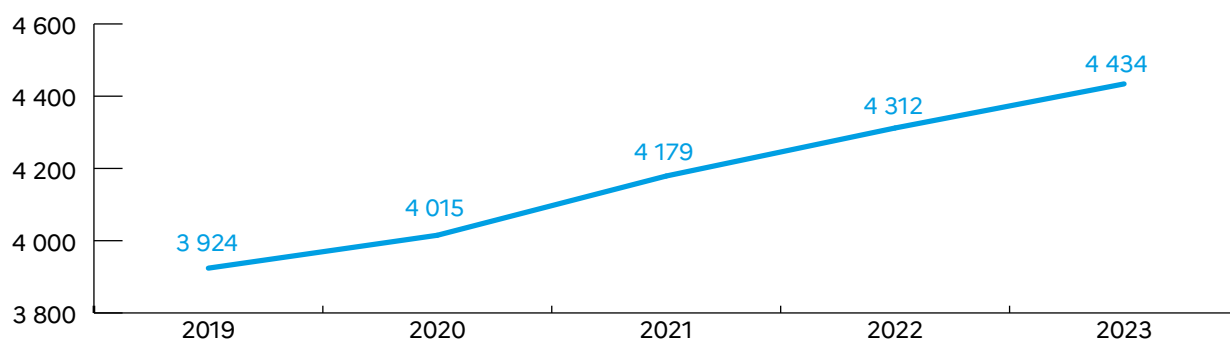
- - 10,7 % pour les services de déménagement,
- - 7,6 % pour les autres activités de poste et de courrier.

■ Pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises (code APE 52.29B)



Entre 2019 et 2023, les effectifs pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises ont augmenté de 625 salariés (soit +8,3 %), malgré une baisse de 144 entre 2022 et 2023.

■ Pour le transport sanitaire (code APE 86.90A)



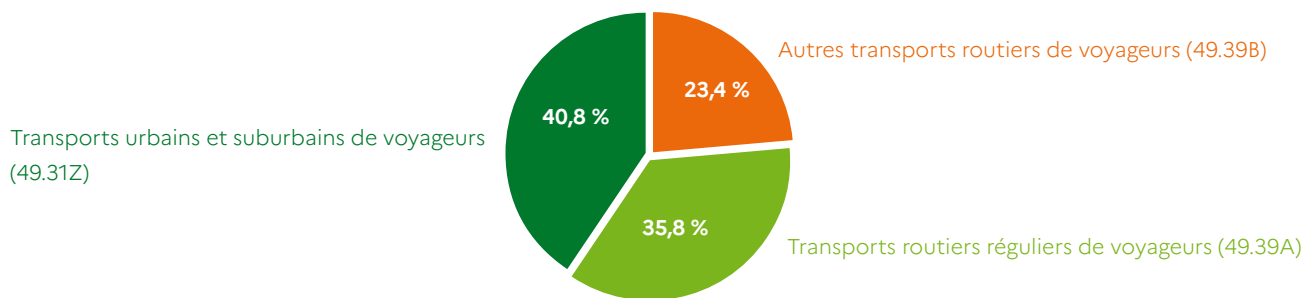
Entre 2019 et 2023, les effectifs dans le transport sanitaire ont augmenté de 510 salariés (soit + 13 %), dont 122 entre 2022 et 2023.

Pour le transport routier de voyageurs

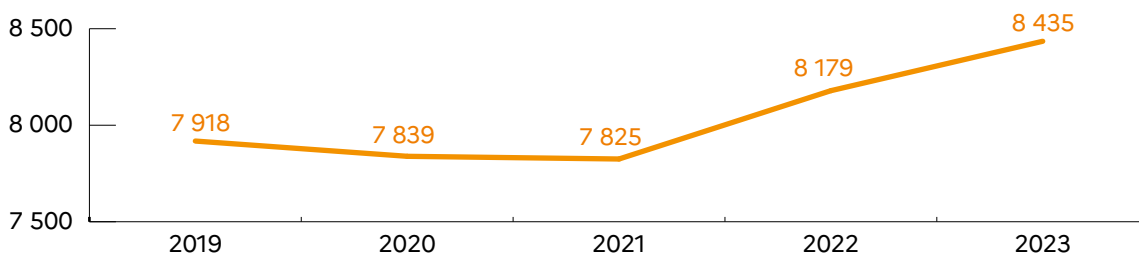
Evolution des effectifs par code APE

	2019	2020	2021	2022	2023
Transports urbains et suburbains de voyageurs (49.31 Z)	3 150	3 173	3 032	3 344	3 442
Transports routiers réguliers de voyageurs (49.39A)	2 816	2 838	3 049	2 971	3 023
Autres transports routiers de voyageurs (49.39B)	1 952	1 828	1 744	1 864	1 970

Répartition des effectifs du transport routier de voyageurs par code APE en 2023



Evolution de l'effectif total



Entre 2019 et 2023, les effectifs pour le transport routier de voyageurs ont globalement augmenté de 6,5 % soit + 517 salariés (avec + 292 salariés pour les transports urbains et suburbains de voyageurs, + 207 salariés pour les transports routiers réguliers de voyageurs et + 18 salariés pour les autres transports routiers de voyageurs).

Nombre de demandeurs d'emploi dans le transport et la logistique inscrits à Pôle emploi

Source : site internet « francetravail.org », STMT données brutes au 12 juin 2024.

Les données présentées par Pôle emploi sont arrondies à la dizaine. Pour cette raison, la somme des valeurs d'une ligne (ou d'une colonne) peut légèrement différer du total affiché.

En avril 2024, sur 240 560 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail tenus de rechercher un emploi, 25 730 (soit 10,7 %) le sont pour le transport et la logistique (soit 1 040 de plus qu'en avril 2023). Parmi ceux-ci, 13 760 sont sans emploi (catégorie A), 3 480 ont une activité réduite < ou égale à 78 h (catégorie B) et 8 490 ont une activité réduite supérieure à 78 h (catégorie C).

Département	Catégorie			Total des demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A,B et C)
	A	B	C	
Calvados	2 570	710	1 680	4 960 soit 19 %
Eure	2 720	710	1 840	5 270 soit 20 %
Manche	1 290	350	790	2 430 soit 9 %
Orne	950	260	600	1 810 soit 7 %
Seine-Maritime	6 240	1 440	3 580	11 260 soit 44 %
Total Normandie	13 760	3 480	8 490	25 730 (100 %)

Formation

Source : DREAL Normandie

Qualification initiale et formation continue de conducteur routier

FIMO : Formation initiale minimale obligatoire d'une durée de 140 heures.

Formation passerelle : d'une durée de 35 heures, cette formation permet la mobilité des conducteurs entre le transport de marchandises et le transport de voyageurs et est équivalente à la formation initiale.

FCO : Formation continue obligatoire d'une durée de 35 heures tous les 5 ans.

Pour les FCO, ne sont pas comptabilisées les formations dispensées dans des établissements normands par des moniteurs d'entreprises, sous la responsabilité de centres de formation non régionaux.

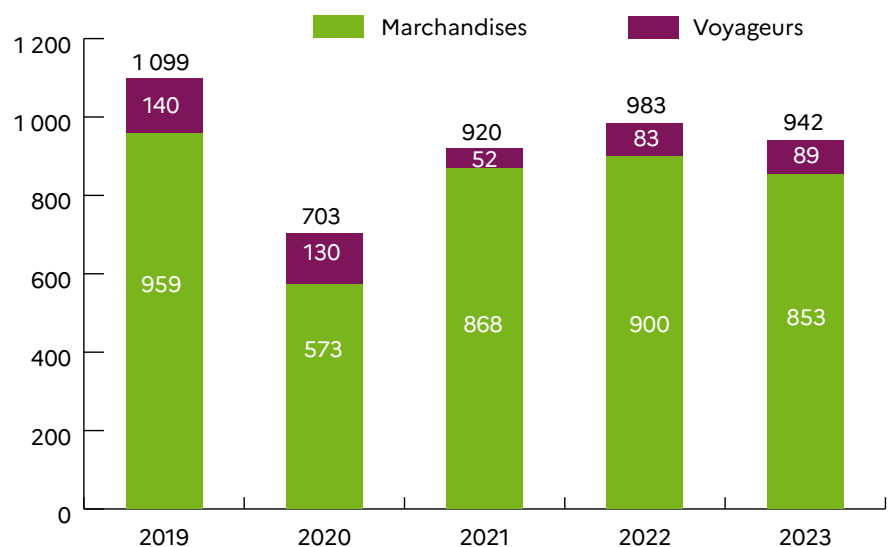
En 2020, pour les formations obligatoires de conducteur routier, des aménagements et reports ont été accordés par la réglementation européenne.

■ Evolution du nombre de FIMO délivrées à la suite d'un stage depuis 2019

La crise sanitaire a surtout eu un impact très important sur le nombre de FIMO délivrées :

- en 2020 en marchandises avec une baisse de 36 % par rapport à 2019 ;
- en 2021 en voyageurs avec une baisse de 60 % par rapport à 2020.

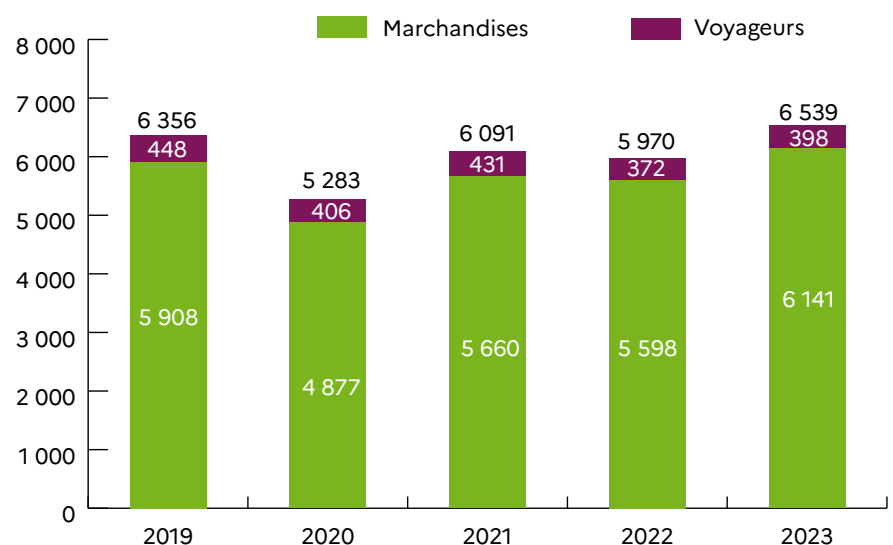
En 2023, les FIMO marchandises représentaient 91 % des FIMO délivrées en région (contre 89 % en moyenne pour les 4 années précédentes).



■ Evolution du nombre de FCO depuis 2019

Le nombre de FCO délivrées, après un stage, a surtout été impacté par la crise sanitaire en 2020 avec une diminution de 17 % par rapport à 2019.

La liste des centres de formation (avec leurs coordonnées) agréés en Normandie, pour dispenser les formations obligatoires de conducteur routier, est disponible sur le site internet de la DREAL Normandie ([Thématiques](#) ► [Transports et véhicules](#) ► [Transport routier](#) ► [Conducteurs routiers](#) ► [Les formations obligatoires](#) ► [Liste des centres de formation agréés](#)).



■ Bilan pour 2023

Sur les 1 714 formations diplômantes obtenues hors statut scolaire valant qualification initiale de conducteur routier, 1 634 sont des titres professionnels (918 en marchandises sur porteurs, 131 en marchandises sur tous véhicules et 585 en voyageurs en transport en commun) et 80 sont des CAP Conduite Routière Marchandises obtenus en apprentissage.

	Qualification initiale			Formation continue FCO
	FIMO	formation diplômante obtenue hors statut scolaire (titre professionnel CTRM sur porteurs et sur tous véhicules, CAP CRM et titre professionnel voyageurs CTCR)	formation passerelle	
Marchandises	853	1 129	65	6 141
Voyageurs	89	585	106	398
Total	942	1 714	171	6 539

Attestations de capacité professionnelle

■ Transport routier lourd

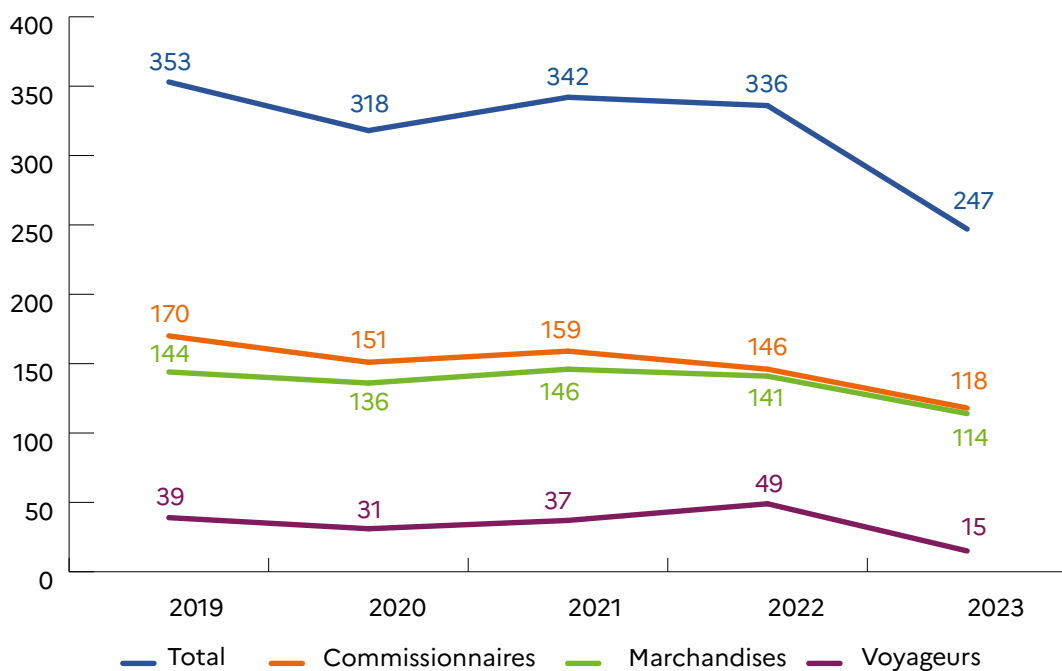
Pour obtenir une attestation de capacité en transport lourd, il existe 3 modalités : l'examen, la reconnaissance d'expérience professionnelle et l'équivalence de diplôme.

Au niveau national en 2023, on a recensé 5 289 inscrits à l'examen avec un taux de réussite de 15 %. Jusque 2023, les statistiques relatives au nombre d'attestations de capacité délivrées par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT) à des normands (Paris étant centre d'examen pour la région Normandie) n'étaient pas disponibles. A compter de 2024, ceux-ci le seront car la DREAL Normandie délivrera désormais les attestations de capacité aux normands lauréats.

Le nombre d'attestations délivrées par reconnaissance de l'expérience professionnelle est très faible ces dernières années depuis le durcissement des règles d'équivalence. Ainsi en 2023, on dénombrait uniquement 3 attestations commissionnaires délivrées en Normandie, aucune en voyageurs et 1 en marchandises.

La principale voie d'obtention pour les attestations de capacité en transport lourd est depuis plusieurs années l'équivalence de diplôme. Le nombre d'attestations de capacité délivrées, en 2023, en Normandie a fortement diminué par rapport à 2022 avec une baisse de 19 % en marchandises et en voyageurs et de 69 % en commissionnaires.

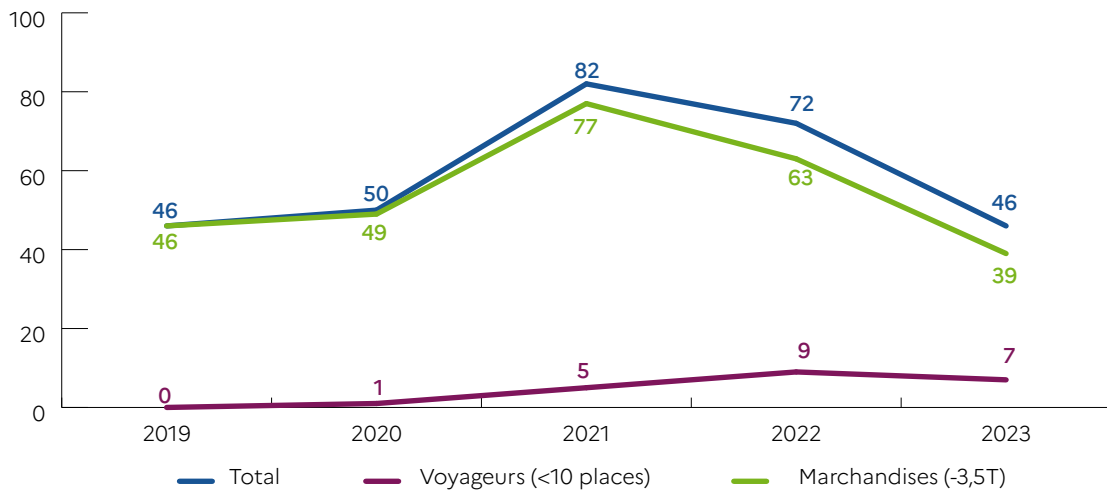
Evolution du nombre d'attestations de capacité professionnelle délivrées par équivalence de diplôme pour le transport lourd



■ Transport routier léger

Concernant les attestations délivrées, ne sont comptabilisées que les personnes ayant réussi l'examen auprès d'un centre agréé en Normandie, que ces personnes soient ou non domiciliées en Normandie. Inversement, les normands ayant réussi l'examen dans une autre région ne sont pas comptabilisés en Normandie, mais dans la région où ils ont passé l'examen. En transport léger, les attestations de capacité ont été mises en place en 2012. En marchandises, il existe 3 modes d'obtention : l'examen, l'expérience professionnelle et l'équivalence de diplôme. En voyageurs, seules les deux premières possibilités existent.

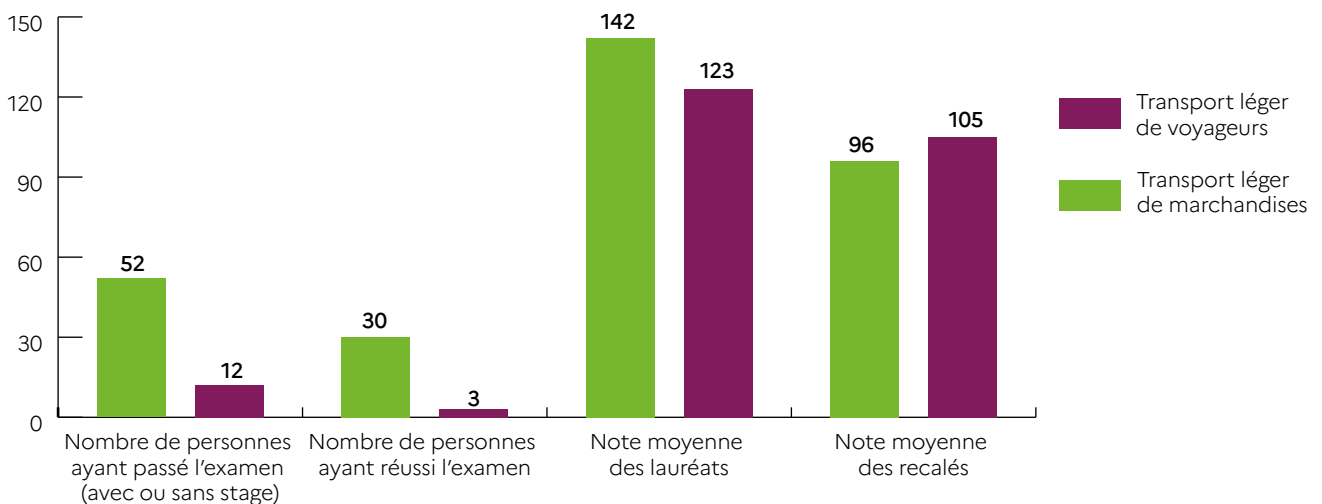
Evolution du nombre d'attestations de capacité délivrées pour le transport léger quel que soit le mode d'obtention



Le faible nombre d'attestations de capacité délivré pour le transport léger de voyageurs est dû aux restrictions réglementaires apportées à l'exercice de cette activité, à compter de janvier 2017, et au développement de l'activité de VTC (Voiture de tourisme avec chauffeur).

Sur les 39 attestations de capacité délivrées en 2023 pour le transport léger de marchandises, 29 l'ont été suite à l'examen, 6 par reconnaissance d'expérience professionnelle et 4 par équivalence de diplôme. Et sur les 7 attestations délivrées pour le transport léger de voyageurs, toutes l'ont été après la réussite à l'examen.

Nombre de candidats et de lauréats à l'examen en 2023 pour le transport léger de marchandises et de voyageurs



En 2023, pour l'examen de l'attestation de capacité en transport léger :

- il y a eu 52 candidats en marchandises et seulement 12 en voyageurs,
- le taux de réussite est de 58 % en marchandises et de 25 % en voyageurs,
- la note moyenne pour l'ensemble des candidats (admis et recalés) est de 122 en marchandises et 110 en voyageurs pour un seuil d'admission fixé à 120/200.

Registres des transports

Source : DREAL Normandie

! Les statistiques présentées portent uniquement sur les entreprises ayant leur siège social en Normandie. De plus, une entreprise inscrite au registre marchandises est une entreprise qui effectue du transport pour compte d'autrui à titre principal ou non. Cela peut donc être, par exemple, une entreprise de travaux publics ou une entreprise agricole. De même, sont inscrites au registre voyageurs, des collectivités qui effectuent du transport scolaire ou des entreprises dont l'activité principale est autre (taxi, ambulancier...).

Nombre d'entreprises inscrites aux registres des transports en 2023

■ Situation au 31 décembre 2023

Sur la Normandie au 31 décembre 2023, on comptabilise 3 556 inscriptions aux registres des transports (soit 41 de plus qu'en 2022), certaines entreprises étant inscrites à plusieurs registres.

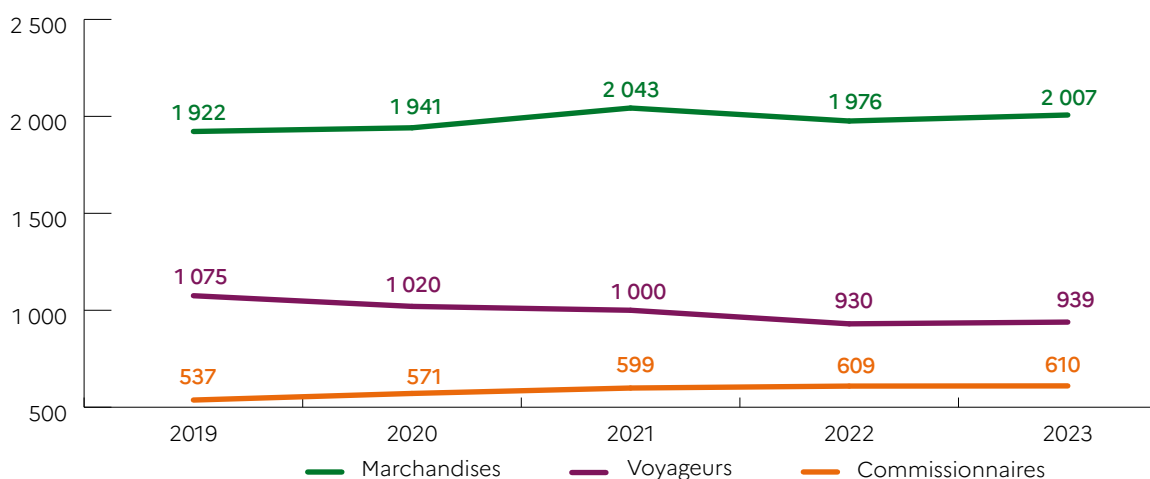
	Voyageurs	Commissionnaires	Marchandises
Calvados	173	133	413
Eure	172	77	395
Manche	92	61	259
Orne	65	30	158
Seine-Maritime	437	309	782
Total Normandie	939	610	2 007

La liste des entreprises inscrites aux registres (avec leur localisation, le nom du gestionnaire et le nombre de titres détenus) est disponible, département par département, sur le site internet du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports à l'adresse suivante : www.ecologie.gouv.fr
[Nos actions](#) ▶ [Mieux transporter et se déplacer](#) ▶ [Transport routier](#) ▶ [Liste des entreprises inscrites \(...\)](#)

La plupart des démarches liées aux registres des transports sont accessibles en téléprocédures sur le site internet : <https://demarches.developpement-durable.gouv.fr>.

Evolution de 2019 à 2023 du nombre d'entreprises pour chaque registre

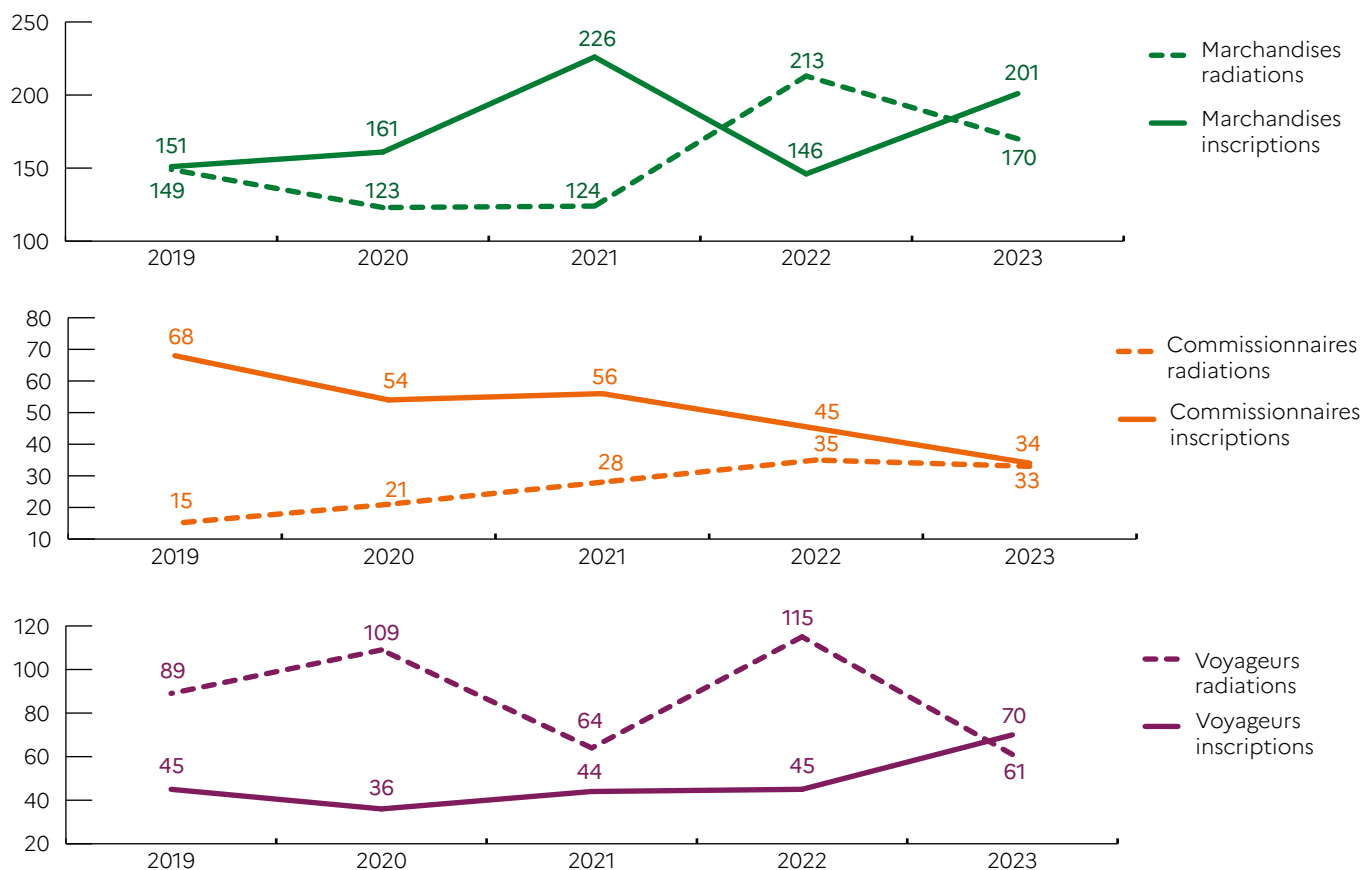
■ Situation au 31 décembre de chaque année



Entre 2019 et 2023, on constate : une augmentation du nombre d'entreprises inscrites au registre marchandises (+3 %) et au registre des commissionnaires (+26 %) et une diminution du nombre d'entreprises inscrites au registre voyageurs (-13 %).

Au 31 décembre 2023, sur les 3 556 inscriptions aux registres normands, 56 % concernent l'activité transport public de marchandises, 26 % l'activité de transport public de personnes et 17 % l'activité de commissionnaire de transport.

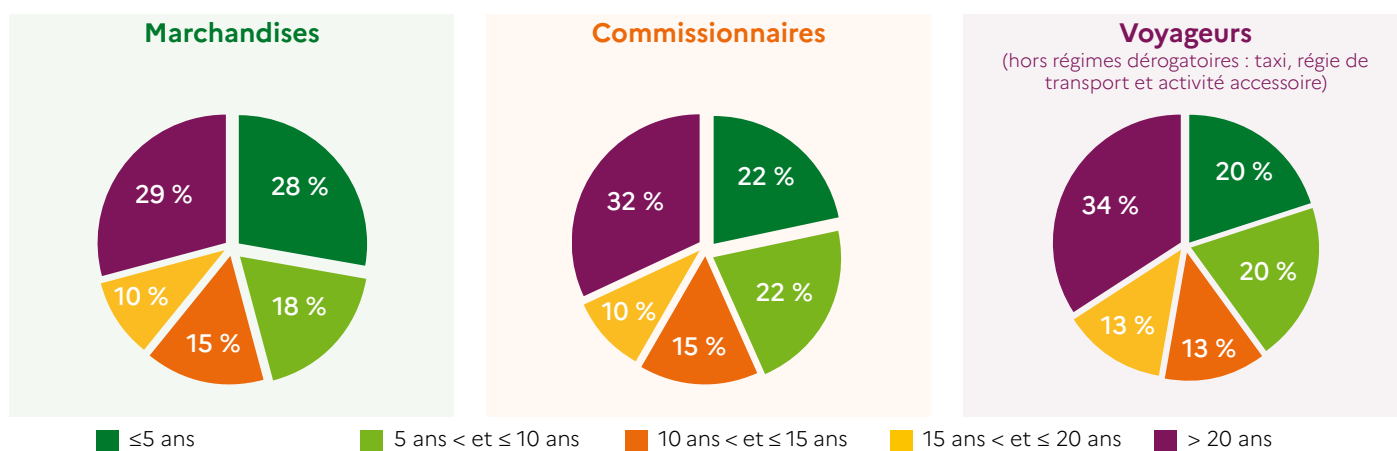
Evolution de 2019 à 2023 du nombre d'inscriptions et de radiations



A noter :

- Les inscriptions et radiations recensées sur ce graphique ne correspondent pas nécessairement à des créations ou des cessations d'activité. En effet, une entreprise qui change de forme juridique en passant d'une entreprise individuelle à une SARL, fera l'objet d'une radiation du registre en tant qu'entreprise individuelle et d'une inscription en tant que SARL alors qu'il y a continuité d'activité pour cette entreprise.

En 2023, âge des entreprises inscrites aux registres



L'âge des entreprises est calculé à partir de la date d'inscription aux registres. Il ne correspond donc pas nécessairement à l'âge réel de l'entreprise : cas par exemple des entreprises ayant changé de forme juridique en cours d'activité.

Nombre d'autorisations de transport détenues par les entreprises en 2023

■ Nombre de copies conformes au 31 décembre 2023

	Licence de transport intérieur marchandises	Licence communautaire marchandises	Licence de transport intérieur voyageurs	Licence communautaire voyageurs
Calvados	1 455	6 976	574	1 013
Eure	724	4 216	326	1 009
Manche	458	2 325	344	999
Orne	379	2 202	201	346
Seine-Maritime	2 816	8 229	1 176	2 239
Total Normandie	5 832	23 948	2 621	5 606

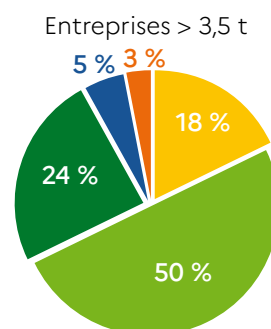
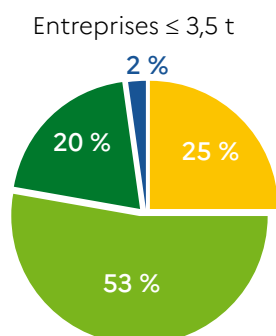
Au 31 décembre 2023, le nombre total d'autorisations de transport valides détenues par des entreprises inscrites aux registres des transports, atteint 38 007, dont 8 227 en voyageurs (soit 21,6 %) et 29 780 en marchandises (soit 78,4 %). Par rapport à 2022, le nombre total de copies conformes, en 2023, a augmenté de 2 089 sur la région (+ 5,8 %). L'augmentation concerne, les autorisations en transport de voyageurs avec + 5,3 % pour le transport léger et + 6,6 % pour le transport lourd mais également le transport lourd de marchandises : avec + 0,1 %. Le nombre d'autorisations en transport léger de marchandises a, lui, au contraire diminué de - 9,2 %. Les deux derniers pourcentages s'expliquent par la délivrance à compter de 2023 de licences communautaires aux véhicules effectuant du transport léger à l'international.

Les demandes de renouvellement des titres de transport et les demandes de copies conformes supplémentaires sont accessibles en téléprocédures sur le site internet : <https://demarches.developpement-durable.gouv.fr>.

■ Répartition des entreprises selon le nombre de titres de transport détenus au 31 décembre 2023

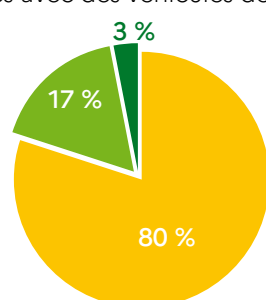
Nombre de copies conformes (CC) détenue

En transport de marchandises

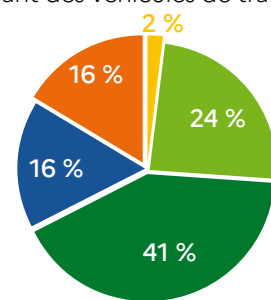


En transport de voyageurs

Entreprises avec des véhicules de -9 places



Entreprises détenant des véhicules de transport en commun



■ 1 CC ■ 1 < CC < 10 ■ 10 ≤ CC < 50 ■ 50 ≤ CC < 100 ■ CC ≥ 100

A noter :

- Pour le transport de marchandises, les statistiques présentées ne font pas la différence entre les licences communautaires délivrées aux véhicules lourds et celles délivrées aux véhicules effectuant du transport léger à l'international.
- Pour le transport léger de marchandises (avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes), 78 % des entreprises ont moins de 10 titres de transport, un quart ne dispose que d'un seul titre de transport (entreprise sans salarié) et seules 10 entreprises disposent de plus de 50 titres de transport (dont 1 qui en a plus de 100).
- Pour le transport léger de voyageurs, 80 % des entreprises n'ont qu'un seul véhicule (parmi celles-ci 78 % sont des taxis) et seule 1 entreprise dispose de plus de 50 titres de transport, celle-ci en a même plus de 500.

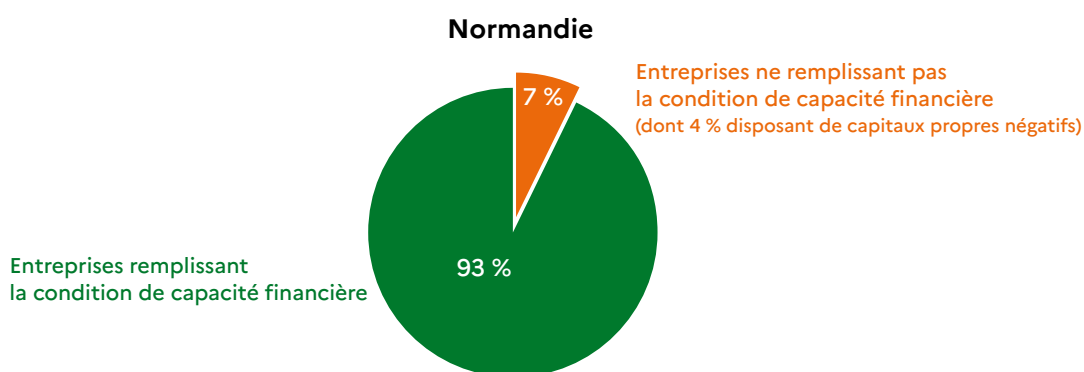
Capacité financière des entreprises de transport

■ Situation au 31 décembre 2023 (tous tonnages)

En transport routier de marchandises

Au 31 décembre 2023, le pourcentage d'entreprises de transport de marchandises ne remplissant pas la condition de capacité financière est de 7 % (contre 8 % en 2022) avec une différence de 5 points maximum entre les départements

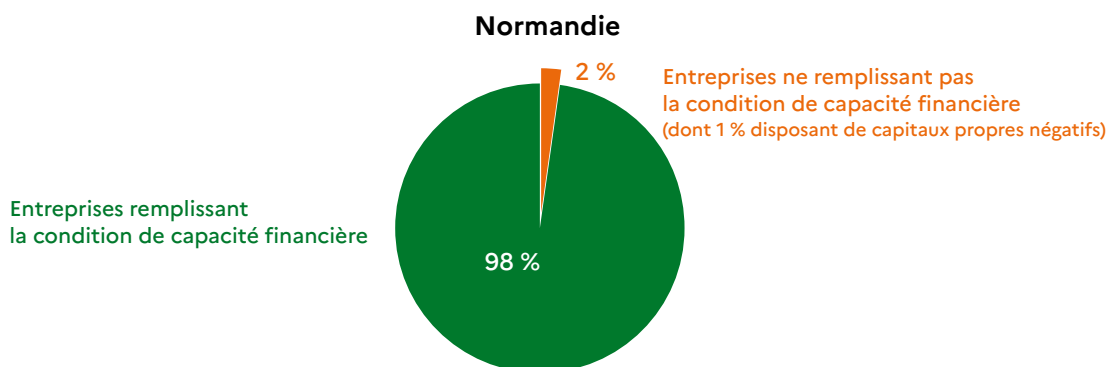
	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	90 %	10 %	6 %
Eure	93 %	7 %	4 %
Manche	95 %	5 %	2 %
Orne	94 %	6 %	5 %
Seine-Maritime	92 %	8 %	4 %



En transport routier de voyageurs

Au 31 décembre 2023, les entreprises de transport public de voyageurs (qu'elles disposent de véhicules légers ou de véhicules de transport en commun) soumises à la condition de capacité financière (hors régimes dérogatoires) étaient seulement 2 % (contre 3 % en 2022 et 10 % en 2021) à ne pas remplir la condition de capacité financière avec une différence de 5 points maximum entre les départements.

	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	95 %	5 %	2 %
Eure	99 %	1 %	0 %
Manche	98 %	2 %	0 %
Orne	100 %	0 %	0 %
Seine-Maritime	99 %	1 %	1 %

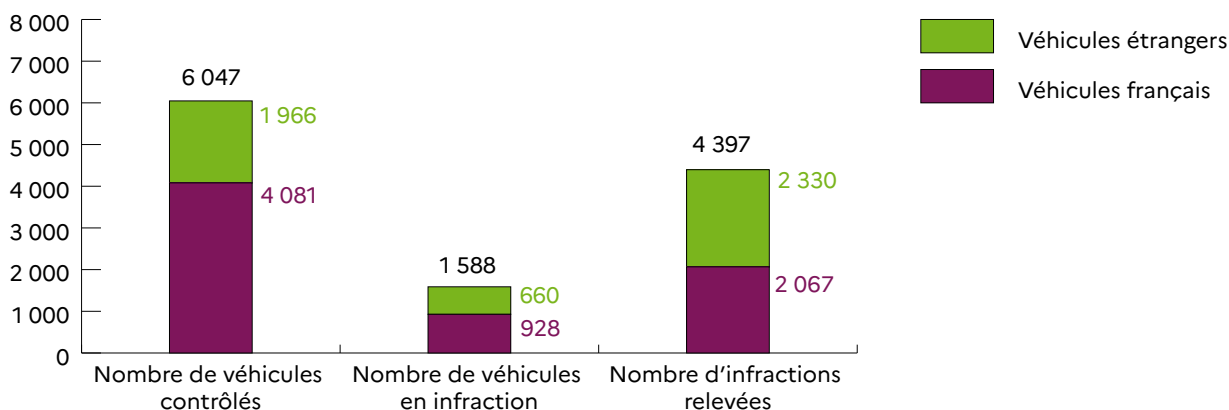


Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports terrestres

Source : DREAL Normandie

Contrôles sur route

■ Nombre de véhicules contrôlés, origine des véhicules et nombre d'infractions relevées en 2023



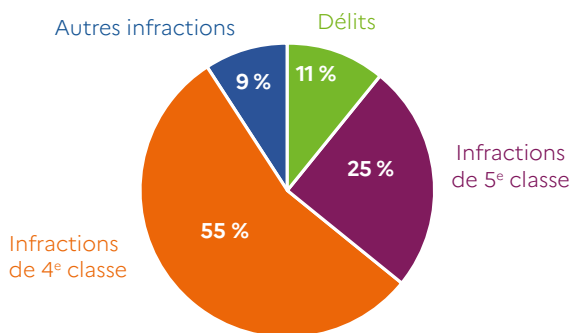
En 2023, sur 6 047 véhicules et 168 028 journées de travail de conducteurs contrôlés par les agents de la DREAL Normandie au cours de 2 125 opérations de contrôle sur route (dont 168 le week-end et 19 de nuit en semaine), 1 588 véhicules étaient en infraction (soit 26,2 %) et 4 397 infractions ont été relevées, soit une moyenne de 2,7 infractions par véhicule en infraction.

Parmi les véhicules contrôlés, 1 247 étaient des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes (dont 890 français et 357 étrangers) et 278 étaient en infraction (soit 22,2 %).

■ Classification des infractions relevées en 2023 et répartition des infractions par réglementation non respectée

Classification des infractions

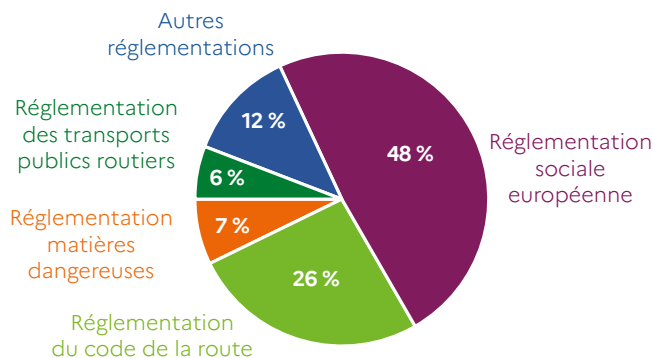
Sur 4 397 infractions relevées



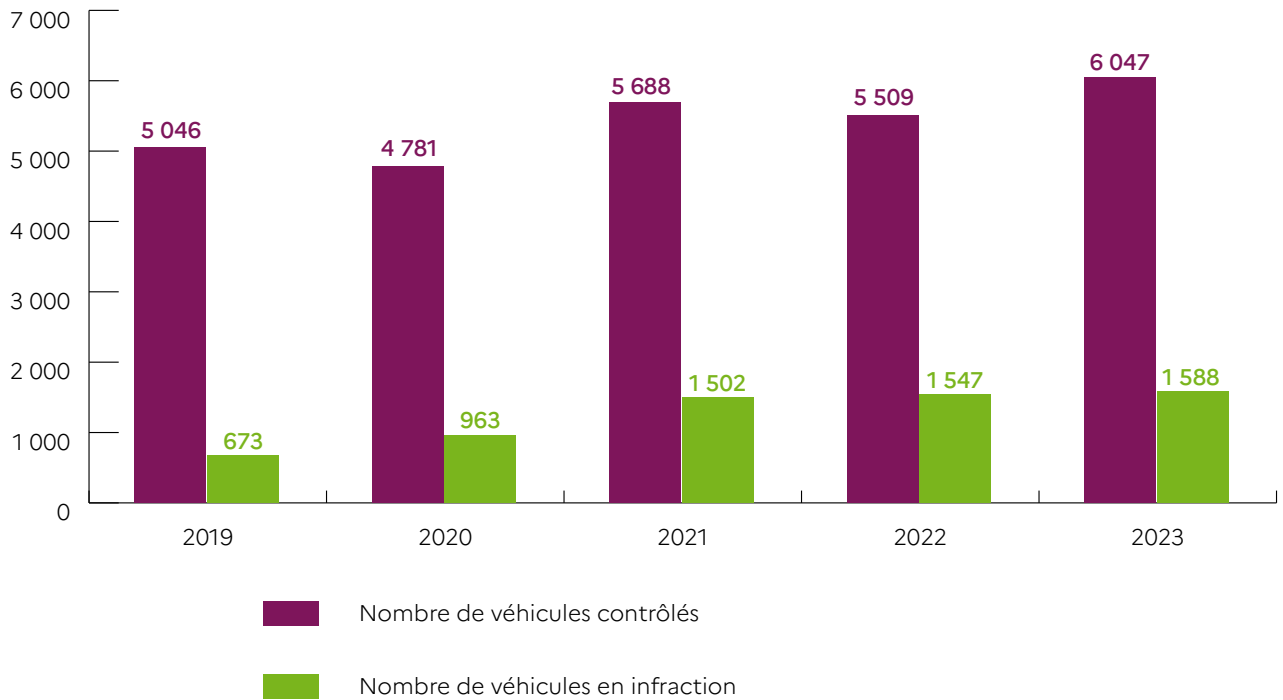
4^e classe = amende forfaitaire de 135 euros
 5^e classe = infraction passible d'une amende de 1 500 euros maximum
 Délit = infraction intermédiaire entre la contravention et le crime, passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement

Répartition des infractions

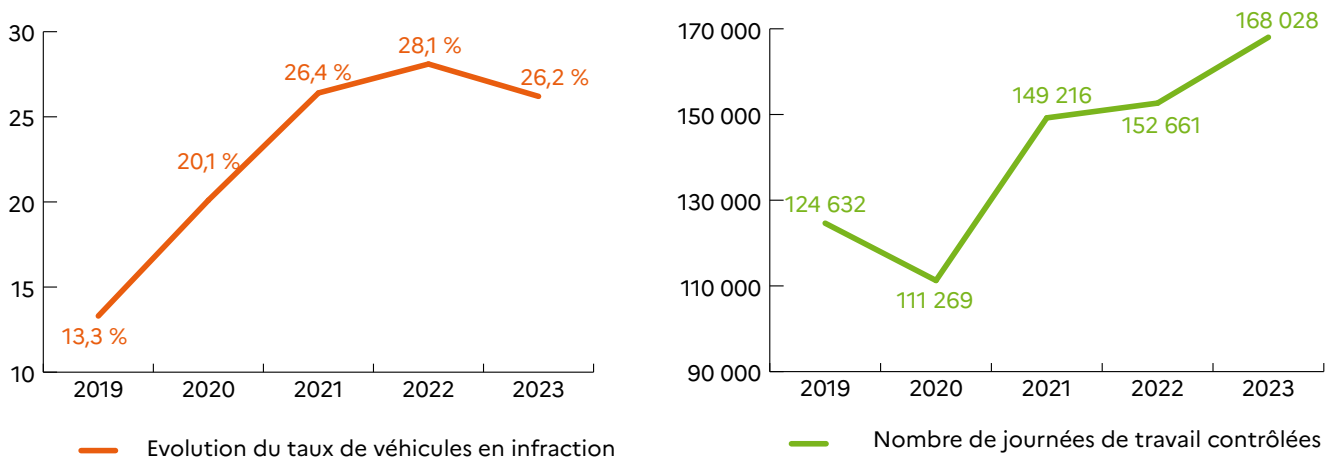
par type de réglementation non respectée



■ Evolution du nombre de véhicules contrôlés et du nombre de véhicules en infraction 2019 à 2023



■ Evolution du taux de véhicules en infraction et du nombre de journées de travail contrôlées de 2019 à 2023



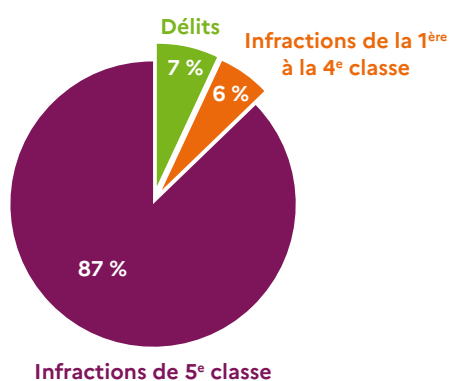
■ Bilan des contrôles en entreprise effectués en 2023

En 2023, sur 175 entreprises contrôlées par les agents de la DREAL Normandie, 51 ont été verbalisées soit 29 %.

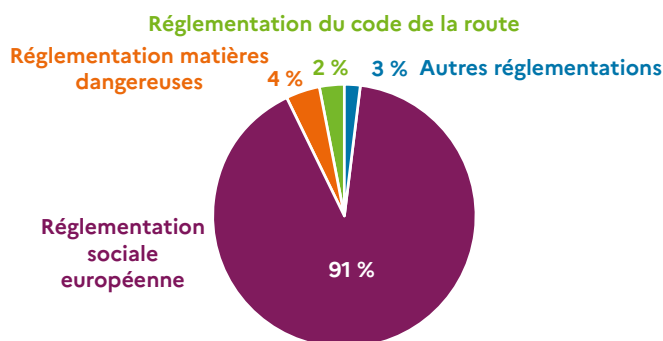
■ Typologie des infractions relevées en 2023

Classification des infractions

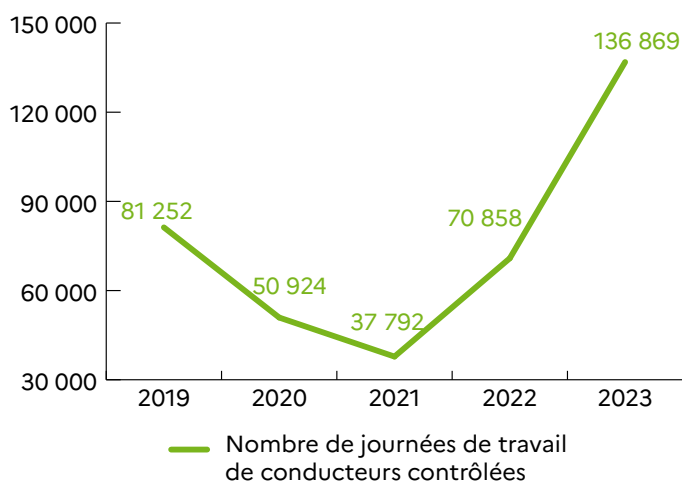
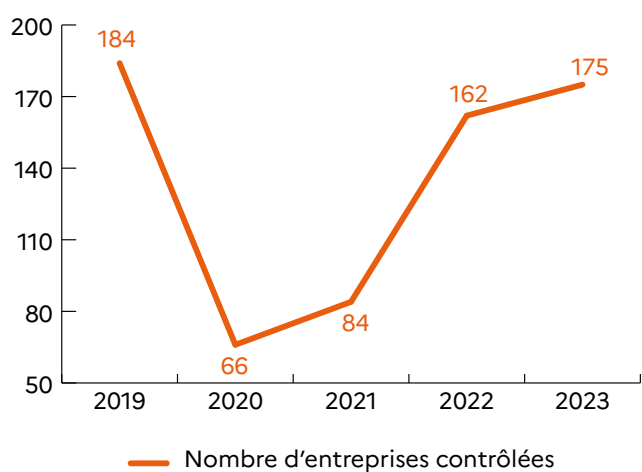
Sur 1 917 infractions



Répartition des infractions relevées par réglementation non respectée



■ Evolution du nombre de contrôles en entreprise et du nombre de journées de travail contrôlées de 2019 à 2023



En 2023, les contrôles en entreprises ont porté sur 1 713 conducteurs et sur 136 869 journées de travail. En 2020 et 2021, les contrôles en entreprise ont fortement diminué car ils ont dû être suspendus pendant plusieurs mois en raison de la crise sanitaire.

Engagements volontaires pour l'environnement : le dispositif Objectif CO₂

Source : DREAL Normandie

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports et l'Ademe, en partenariat avec l'ensemble des organisations professionnelles du transport routier, proposent aux entreprises de transport routier un dispositif « Objectif CO₂ » d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ (charte et label). Ce dispositif s'inscrit dans la démarche globale de lutte contre le réchauffement climatique et participe aux objectifs que s'est fixée la France dans le cadre de sa stratégie bas-carbone, à savoir une diminution de 28 % (par rapport à 2015) de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone dans le secteur des transports en 2050.

En France, début février 2024, on comptabilise plus de 3 395 entreprises signataires de la charte CO₂ depuis 2008 (2 805 pour le transport de marchandises et 590 pour le transport de voyageurs) et près de 1 211 entreprises labellisées (1 134 en marchandises, le label existant depuis 2015 et 77 en voyageurs, le label ayant été mis en place en 2020).

La charte valorise une **déclaration d'intention** en vue de réduire ses émissions de CO₂ dans une **démarche de progrès**.

Le label distingue les entreprises ayant atteint un **haut niveau de performance environnementale** en s'appuyant sur un audit indépendant. De 2015 à 2019, seules les entreprises effectuant du transport lourd de marchandises pour compte d'autrui pouvaient solliciter le label. Depuis mars 2020, ce dernier est accessible aux entreprises de transport routier de voyageurs (sachant qu'il n'est pas nécessaire d'être charté pour être labellisé).

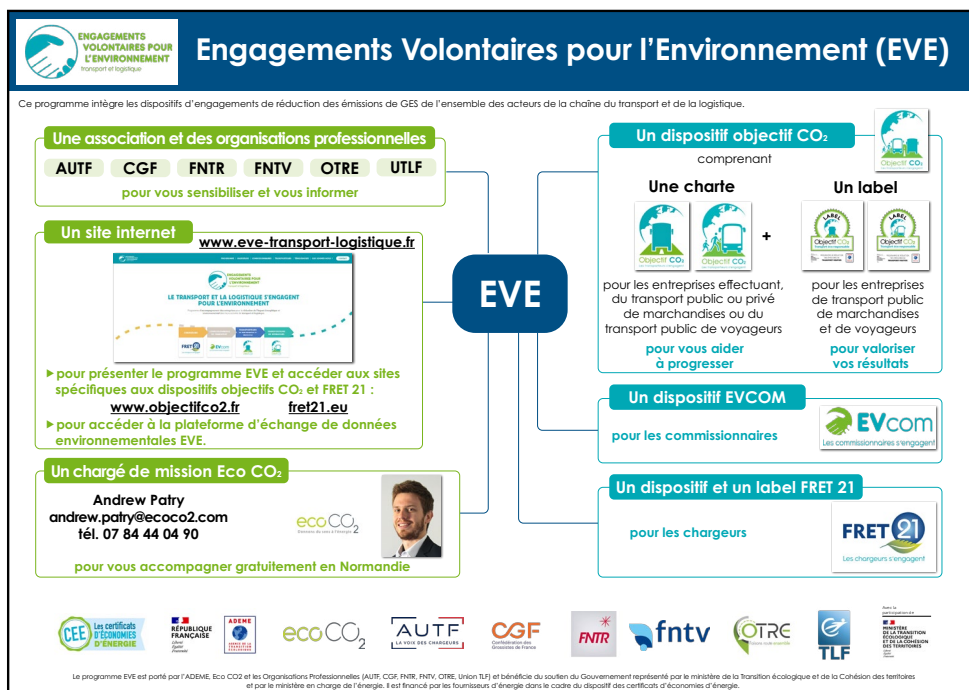
Les 2 démarches sont présentées de manière détaillée sur le site internet www.objectif.co2.fr sur lequel doivent être saisies les données permettant à une entreprise d'être chartée et/ou labellisée.

Le dispositif Objectif CO₂ fait partie du programme « EVE » : Engagements Volontaires pour l'Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs.

EVE intègre les dispositifs d'engagements volontaires de l'ensemble des acteurs de la chaîne transport :

- Objectif CO₂ (charte et label) à destination des transporteurs,
- Fret 21 (charte et label depuis novembre 2022) à destination des chargeurs,
- EVcom (charte) à destination des commissionnaires.

La sensibilisation à ces différents dispositifs est désormais assurée par les fédérations professionnelles. Pour les chartes, le label et EVcom, les entreprises peuvent bénéficier de l'assistance gratuite en région, d'Andrew Patry, chargé de mission Objectif CO₂ (andrew.patry@ecoco2.com) employé par Eco CO₂ l'entreprise retenue dans le cadre de l'appel d'offre lancé par l'Ademe.

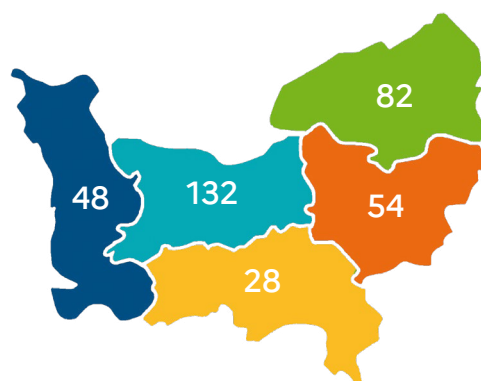


Dans le cadre d'une charte, l'entreprise s'engage, sur une période de 3 ans, à réduire ses émissions de CO₂ au minimum de 5 %. Pour cela, elle met en œuvre un plan d'actions incluant au moins une action dans 4 domaines : véhicule, carburant, conducteur, organisation des flux.

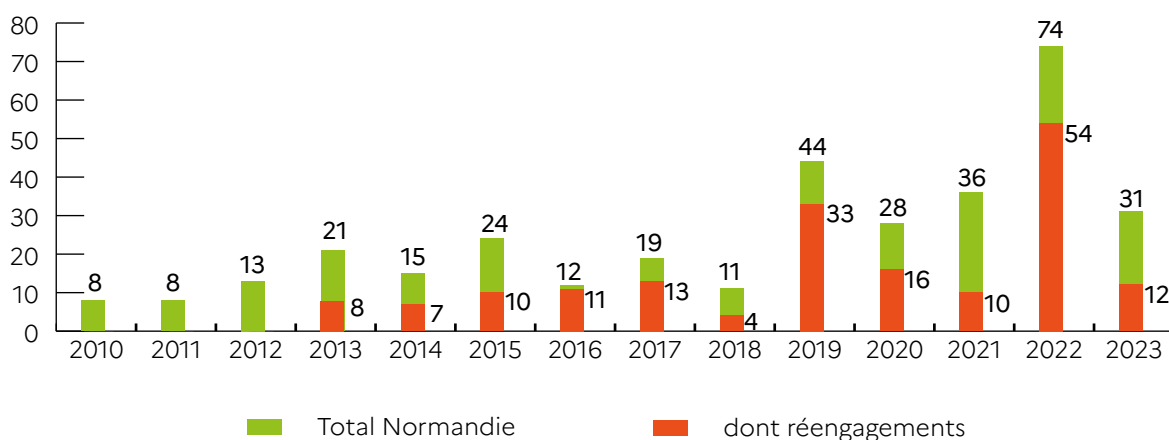
Lancée en 2008, cette démarche initialement ouverte au seul transport lourd (pour compte d'autrui ou pour compte propre) est désormais ouverte au transport léger de marchandises et au transport de voyageurs.

En Normandie, les premières chartes ont été signées en 2010, et on dénombre au 31 décembre 2023 : 344 engagements. Parmi les 206 entreprises qui se sont engagées : 8 % effectuent du transport pour compte propre, 15 % du transport public de voyageurs et 77 % du transport public de marchandises. L'ensemble de ces engagements concerne, sur 3 ans, 26 279 véhicules et 29 905 conducteurs.

Répartition des **344** engagements par département



Nombre d'engagements par année



Label CO₂

En Normandie, au 31 décembre 2023, 23 entreprises ont obtenu le label :

- 22 entreprises de transport routier de marchandises et 1 entreprise de transport routier de voyageurs ;
- 4 ont obtenu le label à deux reprises ;
- 6 ont été labellisées en 2023 : 5 entreprises de transport routier de marchandises et 1 entreprise effectuant du transport pour compte propre.

La liste des entreprises avec un label en cours de validité est disponible sur le site : objectifco2.fr.

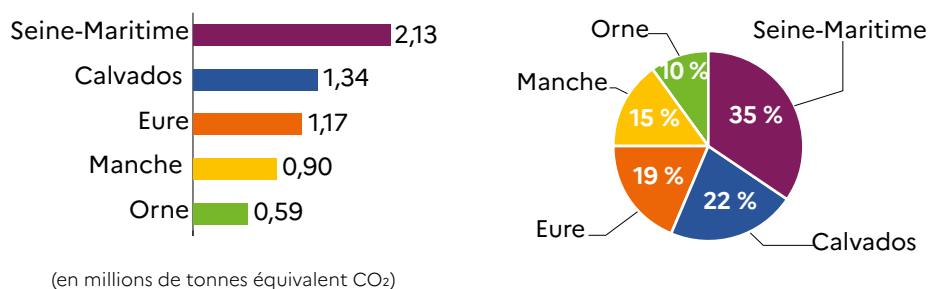
Emissions de polluants pour l'ensemble du transport routier

Source : Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie (ORECAN) – ATMO Normandie
Extraction des données figurant sur le site, le 19/04/24 : <https://www.orecan.fr/>

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

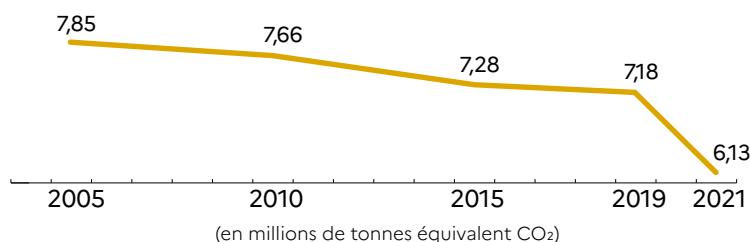
Répartition par département

Les 6,13 millions de tonnes équivalent CO₂ de GES émises en Normandie en 2021 par le transport routier, représentent 21,47 % des émissions globales régionales. Le transport routier est donc le 3^e secteur d'activité le plus émetteur de GES après l'agriculture (29,01 %) et l'industrie (23,03 %).



Evolution des émissions

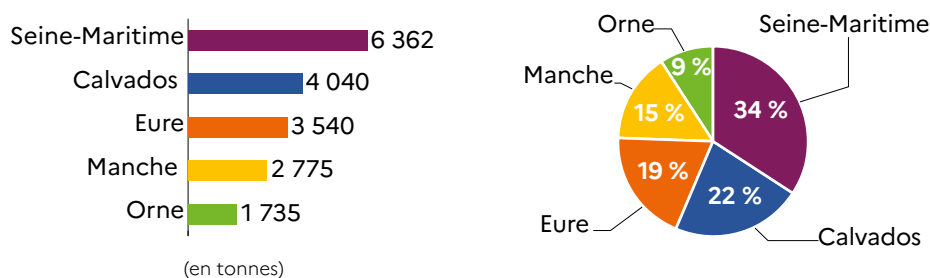
Les émissions de GES dans le transport routier en Normandie ont diminué de 22 % entre 2005 et 2021 et de 15 % entre 2019 et 2021.



Emissions d'oxydes d'azote NOx

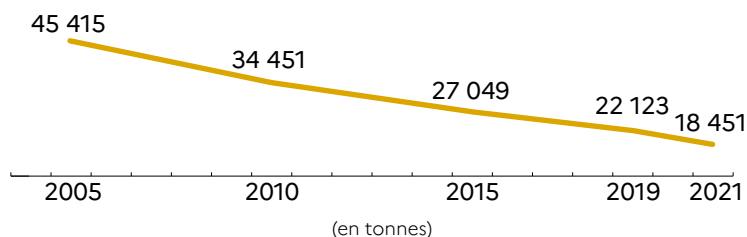
Répartition par département

Les 18 451 tonnes de NOx émises en Normandie en 2021 par le transport routier, représentent 31,94 % des émissions globales régionales. Le transport routier est donc le 1^{er} secteur d'activité le plus émetteur de NOx, avant l'agriculture (21,25 %) et le transport non routier (19,43 %).



Evolution des émissions

Les émissions de NOx dans le transport routier en Normandie ont diminué de 59 % entre 2005 et 2021 et de 17 % entre 2019 et 2021.



Ce tableau de bord a été réalisé dans le cadre de l'Observatoire social des transports de Normandie.

Cet observatoire animé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) regroupe les organisations professionnelles du transport routier, les représentants des syndicats de salariés, les centres de formation de la branche ainsi que la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Ce tableau de bord, ainsi que les différents travaux de l'OST sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique transports et véhicules

- ▶ Observatoire Social des Transports et programme ObjectifCO₂
- ▶ Observatoire social des transports

Pour tout renseignement relatif à l'OST, vous pouvez contacter à la DREAL

Christine Nègre

au 02 50 01 83 29

ost.co2.sstv.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Document conçu et financé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

Cité administrative - 2 rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex



Impression : Corlet imprimeur - Condé-en-Normandie